

Formation du BIE du FEM à l'intention des participants à l'atelier de consultation élargie

Étude de cas : Création de zones de conservation par un projet de gestion des paysages¹

Le paysage de la plaine occidentale est un réservoir important de biodiversité à l'échelle mondiale. Il est l'habitat de plus de 40 espèces qui figurent sur la Liste rouge de l'UICN, dont six espèces classées comme étant en danger critique d'extinction. La faune et les ressources naturelles dans le paysage de la plaine occidentale font face à un certain nombre de menaces croissantes, allant de petits incidents de chasse, d'empiètement sur les terres et de défrichage des terres de la part de la population locale, à des pressions commerciales à grande échelle comme l'exploitation minière. Le projet «Création de zones de conservation par un projet de gestion des paysages» vise à lutter contre ces menaces.

Objectif du projet : La conservation efficace des principales composantes du paysage de la plaine occidentale

Durée du projet : 7 ans

Le projet comprend trois composantes qui prévoient une série d'activités :

La première composante: l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans l'utilisation des terres au niveau provincial, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ministères provinciaux et la promotion de mesures pour lutter contre les principales menaces.

- Aider le gouvernement provincial à renforcer son cadre juridique afin de lutter contre les principales menaces auxquelles est exposée la zone protégée.
- Former les responsables gouvernementaux et les membres des communautés locales aux processus de planification de la conservation.
- Intégrer les plans de conservation du projet dans la planification sectorielle, y compris du gouvernement provincial

La deuxième composante: des projets pilotes d'interventions spécifiques d'intégration dans les trois principaux sites, y compris une gestion communautaire des régimes fonciers, des contrats communautaires et des incitations en faveur de pratiques d'utilisation des terres favorables à la biodiversité.

- Aider à créer des organisations communautaires (OC) dans certaines communautés
- Travailler avec le ministère de l'Environnement pour créer un régime foncier pour les terres résidentielles et agricoles existantes
- Un écotourisme communautaire
- Effectuer des paiements directs aux communautés pour la protection des nids d'oiseaux

La troisième composante: le renforcement des capacités pour la gestion de la biodiversité dans deux aires protégées, le Sanctuaire de la faune (sous la responsabilité du ministère de l'Environnement) et la Forêt protégée (sous la responsabilité de l'Administration forestière)

- Assistance technique à deux aires protégées: plans de gestion des aires protégées

¹ Sur la base du projet du FEM no. 1043

- Appui financier aux deux aires protégées: dotation en personnel (salaires des gardes forestiers locaux) et matériel (véhicules et équipement de surveillance)
- Délimitation et zonage des deux aires protégées
- Surveillance des sites (les principales espèces, les incidents de chasse et d'exploitation forestière)

Instructions:

Cette étude de cas vous permet de considérer la théorie du changement comme l'un des principaux éléments du suivi et de l'évaluation du projet. Discutez une série de questions en petits groupes. Veuillez noter l'essentiel des réponses de votre groupe, après quoi nous discuterons de l'étude de cas au cours de la séance plénière.

Pour la 3ème composante de l'étude de cas, veuillez indiquer :

- 1) Les résultats
- 2) Les indicateurs de résultats
- 3) Les éléments du plan de suivi-évaluation, comme par exemple :
 - Quelles données de base seraient nécessaires?
 - Quelles activités de suivi pourraient être utilisées?
 - Le projet pourrait-il comprendre une évaluation à mi-parcours?
 - Quand l'évaluation finale sera-t-elle réalisée?